Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852
municipalite@sasr.ca

www.sasr.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1er juin 2010 à compter de 20:00 heures par le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu et à laquelle sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance ainsi que l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, monsieur Marc Béland.

RÉSOLUTION 2010-06-174

Projet garderie (CPE)
Achat du 24, rue Marie-Rose - Mandat au notaire – Financement

Considérant les résultats probants du sondage sur les besoins en garderie (CPE), sondage fait auprès de notre communauté;

Considérant les informations prises auprès du ministère de la Famille et des Aînés, informations à l'effet que l'immeuble du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu est un immeuble adéquat pour l'ouverture d'un CPE;

Considérant l'offre d'achat et les négociations pour l'achat par la Municipalité, dudit immeuble du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, lots 59-3 et 66-22 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, avec le propriétaire monsieur Jean Lavallée faisant affaire avec une maison de courtage en immobilier et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant l'engagement du notaire Me Pierre Pétrin, dans sa lettre adressée à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et datée du 26 mai 2010, laquelle lettre fait partie intégrante de la présente résolution et du contrat d'achat à intervenir, lettre d'engagement à procéder à ses seuls frais aux démarches en reconnaissance de droit de propriété aux fins de valider le titre de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu (lots 59-1 et 59-2) et celui de monsieur Jean Lavallée (particulièrement mais non limitativement, lot 59-3);

Considérant que ledit immeuble est acquis par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les fins de revente au ministère de la Famille et des Aînés afin que ledit ministère y aménage une garderie, soit un CPE (Centre de la Petite Enfance);

Considérant que le prix d'achat dudit immeuble est de cent dix mille dollars (110 000 $);

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate le notaire, Me Pierre Lévesque pour instrumenter à l'acte d'acquisition du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, lots 59-3 et 66-22 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine;

Que ledit Conseil autorise ladite acquisition pour le prix de 110 000 $ moins les ajustements, s'il y a lieu, des taxes municipales, scolaire ou de consommation d'eau, lequel prix est payable au vendeur, monsieur Jean Lavallée via une traite bancaire libellée à Me Pierre Lévesque en fidéicommis (in trust) au plus tard le 4 juin 2010;

Que ledit Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer devant le notaire, Me Pierre Lévesque, les documents relatifs à cette affaire avec le vendeur, monsieur Jean Lavallée;

Que pour financer cette dépense en immobilisation, ledit Conseil emprunte 100 000 $ de son Fonds de roulement, lequel emprunt sera remboursé sur un maximum de cinq (5) ans dont le 1er remboursement débutera en juin 2011. Ledit Conseil se réserve le droit de rembourser avant terme, en totalité ou en partie, ledit Fonds de roulement en appropriant et en y affectant d'avance tout produit de la revente dudit immeuble au ministère de la Famille et des Aînés;

Que pour compléter le financement, ledit Conseil affecte son surplus libre d'une somme suffisante n'excédant pas 10 000 $.

Copie certifiée conforme ce 5 mai 2011
d'un extrait du procès-verbal du 1er juin 2010

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Martin Lévesque,
Maire